

DÉPARTEMENT
des BOUCHES-DU-RHÔNE



M A I R I E
DE
SAINT-ESTÈVE-JANSON

1 3 6 1 0

Téléphone 04 42 61 97 03
Télécopie 04 42 61 88 74
E-mail : saint-estève-janson@wanadoo.fr

ARRETE n°7 /2018

**Portant réglementation de la circulation sur le
territoire de la commune de Saint-Estève-Janson**

Raccordement de la Zac des Vergeras sur CR4
Entreprise COLAS
PROLONGATION ARRETE CIRCULATION

VU le code de la voirie routière,
VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU L'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents qui l'ont complété
Vu la requête présentée par l'entreprise Colas(M.GRAS) le 27 mars 2018 en vue de la prolongation des délais

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - OBJET DE L'ARRETE

Afin de permettre le raccordement de la Zac des Vergeras sur le chemin CR4, il est nécessaire de réglementer la circulation sur le chemin des Tarrasses. L'objet de cet arrêté est d'autoriser la coupure de la voie à la circulation routière dans les deux sens ainsi que le stationnement pendant toute la durée des travaux du 31 mars 2018 au 04 mai 2018. La mise en place d'un itinéraire de déviation sera mis en place selon le plan joint à l'arrêté.

ARTICLE 2 - REGLEMENTATION

La voie sera soumise à la réglementation en vigueur pour permettre la fermeture de la voie sur le chemin des Tarrasses et la mise en place d'une déviation par la RD561. Les panneaux de signalisation routière concernant les informations pour les usagés sont à la charge de l'entreprise et devront être posés selon les règles de circulation.

ARTICLE 3 - AMPLIATIONS

Le Commandant du corps des sapeurs-pompiers de la commune de La Roque d'Anthéron.
Le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône.

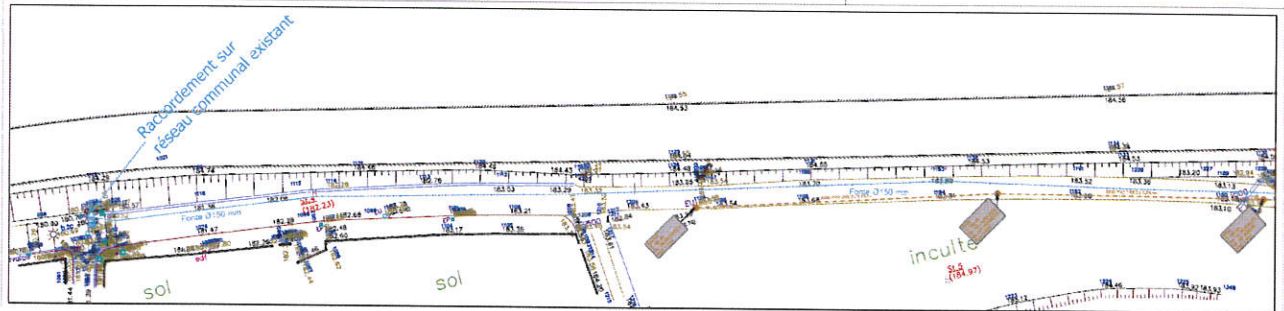
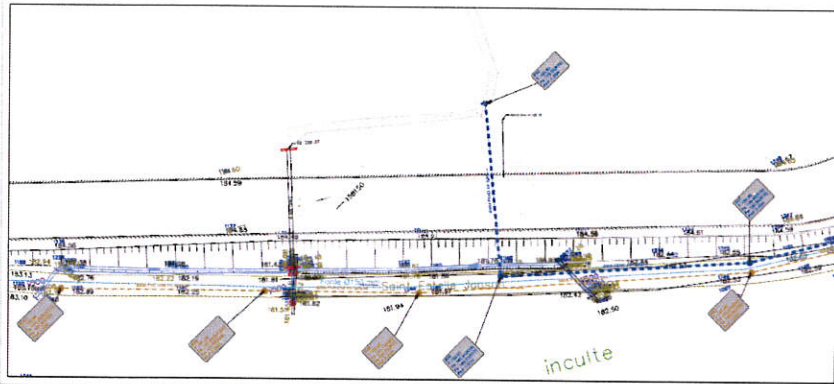
ARTICLE 4 -

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Estève-Janson, le 28 mars 2018.

Mme le Maire
Martine CESARI

ANNEXE ARRETE 7/2018 ZAC DES VERGERAS



P.J. : Plan de déviation



C. J. 
